



Centre communal d'action sociale CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 19 juillet 2022

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le mardi 19 juillet 2022 à 9 h 30, sous la présidence de Madame Maryvonne LE GRÉVÈS, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents :

Mme LE GRÉVÈS	Vice-Présidente
M. AUDFRAY, Mme DUTRUS, Mme GOURLAY, Mme GUENNOU, Mme HERVIEU, Mme LALLICAN, M. LE LANN, Mme POGAM,	Administrateurs

Absents excusés

M. LOHER	Président
Mme CAVIGNAUX Mme DESCHAMPS a donné pouvoir à Mme LE GRÉVÈS Mme LE RAY, M. NESTOUR a donné pouvoir à Mme GUENNOU Mme POUCH, M. TURPIN a donné pouvoir à Mme POGAM	Administrateurs

Absent

M. LE MENTEC,	Administrateur
---------------	----------------

Adresser toutes correspondances à : Monsieur le Président du Centre communal d'action sociale
50 cours de Chazelles - CS 24491 - 56323 LORIENT CEDEX - Tél. 02 97 02 23 67 - Fax : 02 97 02 23 47 - ccas@mairie-orient.fr

OBJET : FERMETURE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE DE KERQUESTENEN

Madame la Vice-Présidente expose que la résidence autonomie de Kerguestenen construite en 1982 par l'office communal d'HLM, Lorient Habitat, et gérée par le CCAS est destinée à l'accueil de personnes autonomes. Elle dispose d'une autorisation délivrée par le Conseil départemental du Morbihan qui court depuis le 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans.

La résidence de Kerguestenen a la possibilité d'accueillir 83 résidents (82 places en hébergement permanent et 1 place en hébergement temporaire) dans les 81 logements d'environ 35m² qui la composent.

Depuis plusieurs années la résidence fait l'objet de réflexions quant à d'éventuels travaux du fait de l'évolution de son bâti de moins en moins adapté à l'accueil d'un public âgé. En parallèle, la situation financière de l'établissement reste préoccupante, notamment en raison d'investissements réalisés par l'établissement pour des travaux et des mises aux normes et d'une sous activité permanente compte tenu du taux d'occupation de la résidence.

C'est pourquoi, le Conseil d'administration a délibéré lors de sa séance du 23 novembre 2021 sur la poursuite des réflexions quant à un scénario de fermeture de la résidence autonomie de Kerguestenen à horizon janvier 2023.

La Ville et le CCAS ont mis en place un dispositif d'accompagnement des personnels dans le cadre de la fermeture programmée de l'établissement : réunion d'information collective pour présenter le dispositif, accompagnement individuel par une conseillère en évolution professionnelle sur la base du volontariat, mise en place de 3 groupes de parole animés par une psychologue.

Cet accompagnement concerne 14 agents titulaires et 10 agents contractuels soit 24 agents. Progressivement, les agents sont partis en immersion ou en découverte métier pour conforter leur évolution professionnelle. Il y avait 10 agents contractuels en poste à l'annonce et 4 agents nous ont quittés dans l'intervalle de temps en ne renouvelant pas leur contrat (pour un autre projet professionnel).

Concernant les 14 agents titulaires :

- 6 agents ont des perspectives d'emploi au sein de l'EHPAD de Kervénanec,
- 1 agent a une perspective au sein du service Solidarités du CCAS
- 1 agent a une perspective au sein du service Education de la Ville de Lorient,
- 1 agent fait valoir ses droits à la retraite,
- 1 agent est en cours de mutation vers une autre collectivité,
- 2 agents dont l'un est à 0.5 ETP sur la structure sont encore en période d'accompagnement vers d'autres perspectives professionnelles,
- 2 agents sont sans perspective confirmée à ce jour et en attente de phase d'immersion.

De même un accompagnement personnalisé des résidents et de leur famille a été mis en place dès janvier 2022, dans le cadre de rencontres avec la direction du CCAS, pour recueillir les souhaits de chacun et faciliter la recherche d'une nouvelle structure d'accueil. Des temps de présentation ou des visites groupées d'établissement ont également été organisés.

Une psychologue présente une journée par semaine au sein de l'établissement offre également un soutien psychologique et propose des ateliers cognitifs aux résidents et à leur famille.

Au moment de l'annonce de la fermeture de la résidence autonomie de Kerguestenen en novembre 2021, la structure accueillait 57 résidents dont 1 personne en hébergement d'urgence. Au 14 juillet 2022, 20 résidents sont hébergés au sein de l'établissement. 35 résidents ont ainsi emménagé dans d'autres structures (résidence autonomie, résidence seniors ou EHPAD) implantées majoritairement sur l'Agglomération lorientaise et 2 résidents se sont orientés vers un logement social. S'agissant des 20 résidents encore présents à Kerguestenen, tous ont des perspectives d'hébergement dans d'autres établissements ou sont sur liste d'attente, exceptée une résidente qui n'est pas à ce jour fixée sur le choix d'établissement.

Le Conseil de la Vie Sociale a régulièrement été informé de l'accompagnement mis en place pour les résidents et pour les personnels, il s'est réuni à cet effet à trois reprises depuis le début de l'année 2022.

La municipalité ayant le souhait de maintenir des places d'accueil pour personnes âgées sur le territoire de Lorient, des échanges ont été engagés avec l'association à but non lucratif, ADEF Résidences, qui œuvre pour l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap. L'association déjà gestionnaire de l'EHPAD « La maison des Tamaris » situé rue de Kerjulaude à Lorient (77 places) a la volonté de développer de nouveaux projets gérontologiques sur le territoire lorientais.

En concertation avec le Conseil départemental du Morbihan et l'Agence Régionale de Santé, il est ainsi envisagé un transfert partiel d'autorisation de la Résidence autonomie de Kerguestenen vers l'association ADEF Résidences pour 45 places dans le cadre de son projet de construction d'une résidence autonomie. Ainsi, 13 résidents de Kerguestenen ayant formulé le souhait d'intégrer la résidence autonomie de l'ADEF pourraient être accueillis dès septembre 2022 dans des appartements provisoires avant la construction du nouvel établissement.

Conformément à l'article 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, *« l'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer, qui s'assure que le cessionnaire pressenti remplit les conditions pour gérer l'établissement, le service ou le lieu de vie et d'accueil dans le respect de l'autorisation préexistante, le cas échéant au regard des conditions dans lesquelles il gère déjà, conformément aux dispositions du présent code, d'autres établissements, services ou lieux de vie et d'accueil. »*

L'association ADEF Résidences doit formuler la demande de cession partielle de l'autorisation délivrée à la résidence autonomie de Kerguestenen auprès du Conseil départemental du Morbihan à l'aide d'un dossier constitué conformément à l'article D313-10-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, comprenant notamment la délibération du CCAS de Lorient relatif à cette cession d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération du 23 novembre 2021 du Conseil d'administration du CCAS,

Article 1 : **APPROUVE** la cession partielle de l'autorisation délivrée à la résidence autonomie de Kerguestenen, à l'association ADEF Résidences pour 45 places dans le cadre de son projet de construction de résidence autonomie à Lorient, sous réserve de la validation de cette cession par le Président du Conseil départemental du Morbihan, seule autorité habilitée à délivrer l'autorisation à ADEF Résidences.

Article 2 : **APPROUVE** la fermeture de la résidence autonomie de Kerguestenen au 31 décembre 2022.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Délibération adoptée à la majorité (8 voix pour – 1 abstention)

Le registre dûment signé,
pour extrait certifié conforme,
P/le Maire, Président du C.C.A.S.,
La Vice-Présidente,


Maryvonne LE GRÈVÈS

